

2. i) Travaux en cours et frais supplémentaires prévus o), p) et q) ci-dessus, respectivement \$8,500, \$500 et \$4,000; ii) Travaux envisagés et coût estimatif: Des recherches dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement sont actuellement envisagées, mais il est impossible à cette date de prévoir les coûts relatifs.

De nombreuses études sont prévues pour les cinq années à venir à la suite des négociations intervenues à la Conférence du Comité du désarmement à Genève, à l'OTAN ou aux Nations Unies, mais la nature et le coût des travaux dépendront des besoins résultant des négociations.

Le budget du ministère pour 1970-1971 comprend un montant de \$70,000 pour des recherches dans le domaine du traitement automatique des données. On prévoit l'inscription d'un montant analogue dans les prévisions budgétaires annuelles du ministère pour les cinq prochaines années concernant les services d'experts-conseils pour étudier et préparer en détail les moyens par lesquels les renseignements faisant usage du langage des relations internationales peuvent être classifiés pour fin d'emménagement, de récupération et d'analyse automatique.

Une étude de génie électronique sera aussi entreprise sur les moyens d'améliorer la productivité du service des télécommunications à Ottawa.

3. Voir réponse au n° 1.

4. Voir réponse au n° 2.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF DES DISTRICTS BILINGUES

Question n° 1290—M. Skoberg:

1. Quelle sera la rémunération annuelle du président du Conseil consultatif des districts bilingues?
2. Quelle sera la rémunération annuelle de chacun des membres de celui-ci?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

1. \$200 par jour pour chaque jour passé au service du Conseil consultatif.

2. \$150 par jour pour chaque jour passé au service du Conseil.

SUBVENTION À LA MARITIME MOTOR SUPPLY

[Traduction]

Question n° 1329—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Maritime Motor Supply*, de Charlottetown (Î.-P.-É.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

[L'hon. M. Sharp.]

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Maritime Motor Supply*?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère.

3. La compagnie *Maritime Motor Supply Co. Ltd.* a été constituée en corporation en vertu des lois de la province de l'Île-du-Prince-Édouard le 30 juin 1955 et nous n'avons aucun renseignement au sujet de ses administrateurs et directeurs.

4. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.

5. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.

LA SUBVENTION À LA KAINAI INDUSTRIES LTD.

Question n° 1331—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Kainai Industries Limited*, de Lethbridge (Alb.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Kainai Industries Limited*?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère.

3. La compagnie *Kainai Industries Ltd.* a été constituée en corporation en vertu des lois de l'Alberta le 27 janvier 1970 et nous n'avons aucun renseignement au sujet de ses administrateurs et directeurs.

4. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.